

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille dix-huit

le vendredi 6 juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 1^{er} juillet 2018

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Céline PICHON, Andgeline OZEREE, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

le 12 juillet 2018

Étai(en)t excusé(e)(s) : Daniel BERTOCCHI, Annick VACELET, Alexis MURA (pouvoir à Jean-Pierre KOËGLER).

Est désigné Secrétaire de séance : Nicolas GETE.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Motion sur l'encadrement des plafonds de remboursement des frais optiques par les complémentaires santé.

n° 2018 - 16

Le Maire informe, l'Assemblée, que la Commune est, également, interpellée par "Carte Blanche Partenaires" qui nous informe que "la Direction de la Sécurité Sociale a engagé, à la demande du Gouvernement, une réflexion sur les mesures à mettre en oeuvre pour réduire le reste à charge subi en optique." Carte Blanche Partenaires poursuit en précisant : "Profitant de cette occasion, la Direction de la Sécurité Sociale a également souhaité ouvrir un autre chantier, non prévu par le Gouvernement, relatif à l'encadrement des plafonds de remboursement des frais optiques par les complémentaires santé."

Dans son courrier Carte Blanche, transmis aux Conseillers Municipaux, relate les différentes raisons rendant cette mesure inquiétante et conclue en nous demandant, "compte tenu de ces enjeux, déterminants pour la vitalité économique de nos territoires d'interpeller Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'économie, sur les conséquences de cette mesure." Un courrier est proposé aux Conseillers.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Entendu le courrier Carte Blanche,

Considérant que ces enjeux, déterminants pour la vitalité économique de nos territoires d'interpeller Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'économie, sur les conséquences de cette mesure,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'UNANIMITÉ,

- DONNE son accord à la rédaction d'un courrier, adressé à Monsieur le Ministre de l'économie et des finances, en lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de l'activité lunetière dans nos territoires.

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire

Jean-Pierre KOËGLER

